**LA CYBERINTIMIDATION, C’EST QUOI ?**

La cyberintimidation, c’est le fait d’intimider une personne en utilisant des outils technologiques (ordinateur, téléphone portable, etc.). Ça peut arriver par texto, Instagram, TikTok, Snapchat, Twitch et même dans les *chats* des jeux vidéo en ligne.

La cyberintimidation peut prendre beaucoup de formes, comme ridiculiser quelqu’un sur les réseaux sociaux, l’insulter, partager une photo embarrassante (gênante), le menacer, diffuser de fausses rumeurs (informations non confirmées) sur lui, l’inciter à se faire du mal, etc.

AU QUÉBEC, ENVIRON **1 ADOLESCENT SUR 10** A ÉTÉ VICTIME DE CYBERINTIMIDATION AU MOINS UNE FOIS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE SCOLAIRE.

**Savais-tu que…**

Ça touche les jeunes dès l’âge de 10-11 ans. Normalement, il faut être âgé d’au moins 13 ans pour pouvoir avoir un compte sur un réseau social. Mais beaucoup de jeunes en ont un avant l’âge légal.

**DEUX INTERDITS…**

**1** Ne pas envoyer de messages blessants, d’insultes ou de menaces.

**2** Ne pas créer un faux profil et se faire passer pour quelqu’un d’autre.

**… ET DEUX CONSEILS**

**1** Tu es en colère ? Prends quelques minutes avant de publier un message que tu pourrais regretter ensuite.

**2** Ne réponds pas aux messages agressifs ou qui te font te sentir mal à l’aise.